

## Les vues politiques de Jean Paul II

Article rédigé par *La Fondation de service politique*, le 24 septembre 2008

JEAN PAUL II donnait comme on sait une grande importance aux facteurs économiques et sociaux. Leur analyse constitue quantitativement le gros du message qu'il nous a livré au titre de la doctrine sociale de l'Eglise, et notamment dans ses trois encycliques.

Mais cela ne signifie pas qu'il les mettait au premier rang des priorités dans l'ordre des valeurs. Son point de départ est au contraire l'homme, compris comme personne créée à l'image de Dieu, conformément à la conception qu'il a développée comme philosophe, en l'insérant dans le contexte de la tradition catholique.

C'est sur la même base qu'il a développé ses conceptions politiques. La notion de droits de l'homme y joue un rôle très important, mais ils sont pour lui fondés sur la nature de l'homme, donc de façon très différente de la conception dominante de ces mêmes droits. Corrélativement, son appréciation de la démocratie est positive, mais elle reste mesurée, et ne joue pas comme telle un rôle central dans sa pensée. Beaucoup plus importante est la nation, en qui il reconnaît une institution humaine fondamentale, comparable à la seule famille. Développons ces points.

### Droits de l'homme et vérité morale objective

Le respect des droits de l'homme s'inscrit pour lui dans le contexte d'un ensemble de devoirs mutuels, enracinés dans la réalité spirituelle de l'homme. Comme dit *Sollicitudo rei socialis* au N°n. 33 :

" La vraie élévation de l'homme, conforme à la vocation naturelle et historique de chacun, ne s'atteint pas par la seule utilisation de l'abondance des biens et des services, ou en disposant d'infrastructures parfaites [...]. Un vrai développement, selon les exigences propres de l'être humain, homme ou femme, enfant, adulte ou vieillard, implique, surtout de la part de ceux qui interviennent activement dans ce processus et en sont responsables, une vive conscience de la valeur des droits de tous et de chacun, et aussi de la nécessité de respecter le droit de chacun à la pleine utilisation des avantages offerts par la science et par la technique [...]. Autrement dit, le véritable développement doit être fondé sur l'amour de Dieu et du prochain, et contribuer à faciliter les rapports entre les individus et la société. Telle est la " civilisation de l'amour " dont parlait [ ...] le pape Paul VI. "

D'où le résumé des droits principaux fait par *Centesimus annus* au N°n. 47 :

" le Le droit à la vie dont fait partie intégrante le droit de grandir dans le sein de sa mère après la conception ; puis le droit de vivre dans une famille unie et dans un climat moral favorable au développement de sa personnalité ; le droit d'épanouir son intelligence et sa liberté par la recherche et la connaissance de la vérité ; le droit de participer au travail de mise en valeur des biens de la terre et d'en tirer sa subsistance et celle de ses proches ; le droit de fonder librement une famille, d'accueillir et d'élever des enfants, en exerçant de manière responsable sa sexualité. En un sens, la source et la synthèse de ces droits, c'est la liberté religieuse, entendue comme le droit de vivre dans la vérité de sa foi et conformément à la dignité transcendante de sa personne. "

Ce sont de tels droits qui sont pour lui au départ de toute réflexion sur ce que doit être la société, droits qui sont au fond des dimensions de la personne. Les considérations politiques (ou économiques) ne font que suivre et sont de simples moyens.

Un deuxième aspect essentiel de ce respect dû à la personne humaine est qu'elle est fondée sur la recherche et l'acceptation d'une vérité objective, fondée en dernière analyse sur la foi en Dieu et la Révélation. Ses deux ennemis à notre époque sont le totalitarisme et le relativisme, athées chacun à sa façon. Jean-Paul II Jean Paul II met en lumière ce fait, qui domine non seulement l'économie, mais aussi toute la vie sociale et politique. Ainsi dans Centesimus annus au N°n. 13 :

" Si on se demande ensuite d'où naît cette conception erronée [dans le socialisme] de la nature de la personne humaine et de la personnalité de la société, il faut répondre que la première cause en est l'athéisme. C'est par sa réponse à l'appel de Dieu contenu dans l'être des choses que l'homme prend conscience de sa dignité transcendante. Tout homme doit donner cette réponse, car en elle il atteint le sommet de son humanité, et aucun mécanisme social ou sujet collectif ne peut se substituer à lui. La négation de Dieu prive la personne de ses racines et, en conséquence, incite à réorganiser l'ordre social sans tenir compte de la dignité et de la responsabilité de la personne. L'athéisme dont on parle est, du reste, étroitement lié au rationalisme de la philosophie des lumières, qui conçoit la réalité humaine et sociale d'une manière mécaniste. On nie ainsi l'intuition ultime de la vraie grandeur de l'homme, sa transcendance par rapport au monde des choses, la contradiction qu'il ressent dans son cœur entre le désir d'une plénitude de bien et son impuissance à l'obtenir et, surtout, le besoin de salut qui en dérive. "

Mais au delà de l'athéisme, c'est le refus de la vérité, typique du relativisme occidental, qui doit être incriminé. Sur ce plan, son enseignement est à l'opposé de l'idéologie dominante. Ainsi dans Centesimus annus au N°n. 17 :

" L'erreur [...] consiste en une conception de la liberté humaine qui la soustrait à l'obéissance à la vérité et donc aussi au devoir de respecter les droits des autres hommes. Le sens de la liberté se trouve alors dans un amour de soi qui va jusqu'au mépris de Dieu et du prochain, dans un amour qui conduit à l'affirmation illimitée de l'intérêt particulier et ne se laisse arrêter par aucune obligation de justice. "

Or N° " aucun progrès authentique n'est possible sans respect du droit naturel élémentaire de connaître la vérité et de vivre selon la vérité. A À ce droit se rattache, comme son exercice et son approfondissement, le droit de découvrir et d'accueillir librement Jésus-Christ, qui est le vrai bien de l'homme " (n. 29). "C'est que

(N°n. 44) :

" le Le totalitarisme naît de la négation de la vérité au sens objectif du terme : s'il n'existe pas de vérité transcendante, par l'obéissance à laquelle l'homme acquiert sa pleine identité, dans ces conditions, il n'existe aucun principe sûr pour garantir des rapports justes entre les hommes. Leurs intérêts de classe, de groupe ou de nation les opposent inévitablement les uns aux autres. Si la vérité transcendante n'est pas reconnue, la force du pouvoir triomphe, et chacun tend à utiliser jusqu'au bout les moyens dont il dispose pour faire prévaloir ses intérêts ou ses opinions, sans considération pour les droits des autres. Alors l'homme n'est respecté que dans la mesure où il est possible de l'utiliser aux fins d'une prépondérance égoïste. Il faut donc situer la racine du totalitarisme moderne dans la négation de la dignité transcendante de la personne humaine, image visible du Dieu invisible et, précisément pour cela, de par sa nature même, sujet de droits que personne ne peut violer, ni l'individu, ni le groupe, ni la classe, ni la nation, ni l'EtatÉtat. La majorité d'un corps social ne peut pas non plus le faire, en se dressant contre la minorité pour la marginaliser, l'opprimer, l'exploiter, ou pour tenter de l'anéantir. "

Nous allons retrouver le thème des droits de l'homme ainsi compris dans tout ce qui suit.

Une vision mesurée de la démocratie

On sait que son appréciation en est positive. Dans son dernier livre , rappelant la distinction classique des trois pouvoirs (monarchie, aristocratie, démocratie), il note que la démocratie tend à dominer aujourd'hui " comme répondant mieux à la nature rationnelle et sociale de l'homme et, en définitive, à la justice sociale. En effet, il est difficile de ne pas reconnaître que, si la société est composée d'hommes, et chaque homme est un être social, on doit attribuer à chacun une participation au pouvoir, même si elle est indirecte. "

L'appréciation découle donc du personnalisme. C'est l'expression de la personne qui compte, et non une entité abstraite appelée peuple souverain. Le défaut des deux autres systèmes est qu'une partie du peuple " est condamnée à un rôle passif ou subordonné " .. Ce qui peut arriver en démocratie aussi. Mais dit-il : "

l'éthique L'éthique sociale catholique appuie, en règle générale, la voie démocratique parce que...elle répond davantage à la nature rationnelle et sociale de l'homme. Toutefois, on est loin – il est bon de le préciser – de " canoniser " ce système. En effet, il reste vrai que chacune des solutions envisageables [...] peut, à des conditions déterminées, contribuer à la réalisation de ce qui est le but essentiel du pouvoir, le bien commun. Le respect des normes éthiques fondamentales est en tout cas le présupposé indispensable à chacune de ces solutions. "

Que devrait être en effet une démocratie ? On dit : un état de droit. Mais la loi, c'est d'abord la loi divine, le décalogue, puis la loi d'amour de l'EvangileÉvangile. Telle est " la base intangible de toute législation humaine, dans n'importe quel système " y compris démocratique. C'est ici que se situe (p. 163) le passage qui a tant suscité de réaction, comparant indirectement l'arrivée — démocratique — de Hitler au pouvoir, avec les lois démocratiquement votées sur l'avortement.

On retrouve ici Centesimus annus au N°n. 46 :

" L'EgliseÉglise apprécie le système démocratique, comme système qui assure la participation des citoyens aux choix politiques et garantit aux gouvernés la possibilité de choisir et de contrôler leurs gouvernants, ou de les remplacer de manière pacifique lorsque cela s'avère opportun (cf. Gaudium et Spes 29). Cependant, l'EgliseÉglise ne peut approuver la constitution de groupes dirigeants restreints qui usurpent le pouvoir de l'EtatÉtat au profit de leurs intérêts particuliers ou à des fins idéologiques. Une démocratie authentique n'est possible que dans un EtatÉtat de droit et sur la base d'une conception correcte de la personne humaine. Elle requiert la réalisation des conditions nécessaires pour la promotion des personnes, par l'éducation et la formation à un vrai idéal, et aussi l'épanouissement de la " personnalité " de la société, par la création de structures de participation et de coresponsabilité.

On tend à affirmer aujourd'hui que l'agnosticisme et le relativisme sceptique représentent la philosophie et l'attitude fondamentale accordées aux formes démocratiques de la vie politique, et que ceux qui sont convaincus de connaître la vérité et qui lui donnent une ferme adhésion ne sont pas dignes de confiance du point de vue démocratique, parce qu'ils n'acceptent pas que la vérité soit déterminée par la majorité, ou bien qu'elle diffère selon les divers équilibres politiques.

À ce propos, il faut observer que, s'il n'existe aucune vérité dernière qui guide et oriente l'action politique, les idées et les convictions peuvent être facilement exploitées au profit du pouvoir. Une démocratie sans valeurs se transforme facilement en un totalitarisme déclaré ou sournois, comme le montre l'histoire [...]. Mais la liberté n'est pleinement mise en valeur que par l'accueil de la vérité : en un monde sans vérité, la liberté perd sa consistance et l'homme est soumis à la violence des passions et à des conditionnements apparents ou occultes.

"

Est-il besoin de souligner à quel point ce relativisme pénètre désormais le mode de raisonnement de nombreux chrétiens, rendant d'autant plus difficile l'accueil de la doctrine sociale ? On comprend spontanément démocratie et droits de l'homme selon les idées dominantes. Le génie de Jean-Paul IIJean Paul II a été de positiver la réponse catholique à l'idéologie dominante, en discernant ce qu'elle avait de vrai, mais pour l'enter sur un fondement différent.

...et le refus de l'utopie (on l'a essayée).

Ce qui n'est pas un motif pour se réfugier dans une forme d'utopie. Un autre point essentiel, liée au précédent, est que la doctrine sociale de l'EgliseÉglise n'est pas un programme utopique, car l'EgliseÉglise, fondée par Celui qui disait que Son royaume n'est pas de ce monde, ne peut croire en l'utopie réalisée sur cette terre, avant la fin des temps. La recherche de l'utopie peut avoir des effets dévastateurs, comme on le voit dans les expériences totalitaires, mais aussi en démocratie. Comme le dit Centesimus annus au N°n. 25 :

" Quand les hommes croient posséder le secret d'une organisation sociale parfaite qui rend le mal impossible, ils pensent aussi pouvoir utiliser tous les moyens, même la violence ou le mensonge, pour la réaliser. La politique devient alors une " religion séculière " qui croit bâtir le paradis en ce monde. Mais aucune société politique, qui possède sa propre autonomie et ses propres lois (cf. Gaudium et Spes, 36-39), ne pourra jamais

être confondue avec le Royaume de Dieu. La parabole évangélique du bon grain et de l'ivraie (cf. Mt 13, 24-30.36-43) enseigne qu'il appartient à Dieu seul de séparer les sujets du Royaume et les sujets du Malin, et que ce jugement arrivera à la fin des temps. En prétendant porter dès maintenant le jugement, l'homme se substitue à Dieu et s'oppose à la patience de Dieu [...]. Ce que l'Écriture nous apprend des destinées du Royaume de Dieu n'est pas sans conséquences pour la vie des sociétés temporelles qui, comme l'indique l'expression, appartiennent aux réalités du temps, avec ce que cela comporte d'imparfait et de provisoire. Le Royaume de Dieu, présent dans le monde sans être du monde, illumine l'ordre de la société humaine, alors que les énergies de la grâce pénètrent et vivifient cet ordre. Ainsi sont mieux perçues les exigences d'une société digne de l'homme, les déviations sont redressées, le courage d'œuvrer pour le bien est conforté.

"

Ceci nous situe où il ne faut pas chercher (dans l'utopie de construire le Royaume de Dieu sur terre, que ce soit de façon révolutionnaire ou réformiste) ; et où est l'essentiel (dans la réalité transcendante et incarnée du Christ qui nous sauve et nous appelle à Son royaume). La mise en garde qui précède vaut d'abord pour le chrétien, puisqu'elle fait appel à la foi dans un Royaume qui n'est pas de ce monde. Mais elle contient un appel aux non-chrétiens, qui est de ne pas mettre dans une utopie terrestre leurs espoirs, qui méritent un tout autre point d'application.

Une communauté essentielle : la nation, et les Droits de l'homme

Plus que les constructions politiques, ce qui importe pour le pape ce sont les communautés naturelles dans lesquelles la personnalité de l'homme se développe : la famille et la nation. La conception que le pape se fait de la nation est caractéristique de ce qu'il pense de l'homme en société et il y a apporté un soin particulier. Le point de départ une fois de plus, c'est sa conception des droits de l'homme : universelle. Ce qui veut donc dire qu'on fonde la nation sur un principe universel.

Dans son Discours à l'Unesco il a d'abord rappelé N° que " la dimension fondamentale, c'est l'homme, l'homme dans son intégralité, l'homme qui vit en même temps dans la sphère des valeurs matérielles et dans celle des valeurs spirituelles. Le respect des droits inaliénables de la personne humaine est à la base de tout " (n. 4). . D'où l'intérêt du développement économique, mais surtout :

La nécessité de mobiliser toutes les forces qui orientent la dimension spirituelle de l'existence humaine, qui témoignent du primat du spirituel dans l'homme - de ce qui correspond à la dignité de son intelligence, de sa volonté et de son cœur - pour ne pas succomber de nouveau à la monstrueuse aliénation du mal collectif qui est toujours prêt à utiliser les puissances matérielles dans la lutte exterminatrice des hommes contre les hommes, des nations contre les nations.

Ce point de départ est développé dans son Discours à l'ONU de 1995 . Il rappelle au N°n. 2 que la " recherche universelle de la liberté est l'une des caractéristiques de notre époque " et qu'elle est " fondée sur les droits universels dont jouit l'homme du seul fait qu'il est homme ". Il poursuit en expliquant : "

Il est important pour nous de comprendre ce que nous pourrions appeler la structure intérieure de ce

mouvement mondial. De fait, son caractère planétaire nous en présente une première " clé " fondamentale, confirmant qu'il y a réellement des droits humains universels, enracinés dans la nature de la personne, qui reflètent les exigences objectives et inaliénables d'une loi morale universelle. Loin d'être des affirmations abstraites, ces droits nous disent au contraire quelque chose d'important pour la vie concrète de tout homme et de tout groupe social. Ils nous rappellent aussi que nous ne vivons pas dans un monde irrationnel ou privé de sens, mais que, au contraire, il y a une logique morale qui éclaire l'existence humaine et qui rend possible le dialogue entre les hommes et entre les peuples. Si nous voulons qu'un siècle des contraintes fasse place à un siècle de la persuasion, il nous faut trouver le moyen de débattre sur l'avenir de l'homme dans un langage compréhensible et commun.

De ce point de vue, dit-il, il est sérieusement inquiétant que certains nient l'universalité des droits humains, de même qu'ils nient l'existence d'une nature humaine commune à tous. Certes, il n'y a pas de modèle unique d'organisation politique et économique de la liberté humaine, puisque les différentes cultures et la diversité des expériences historiques sont à l'origine de différentes formes d'institutions dans une société libre et responsable. Mais une chose est d'affirmer un pluralisme légitime des " formes de la liberté ", une autre est de nier toute universalité et toute intelligibilité de la nature de l'homme ou de l'expérience humaine. Cette dernière perspective rend extrêmement difficile, sinon même impossible, une politique internationale fondée sur la persuasion (ONU, N°n. 3)".

La nation, la diversité des cultures et le développement de la personne

Ce qui fonde la nation c'est d'abord les conditions concrètes dans lesquelles l'homme reçoit une culture, nécessairement spécifique, et acquiert par là l'idée de ce que c'est d'être homme. C'est que (Unesco N°n. 6) :

La culture est un mode spécifique de l'" exister " et de l'" être " de l'homme. L'homme vit toujours selon une culture qui lui est propre, et qui, à son tour, crée entre les hommes un lien qui leur est propre lui aussi, en déterminant le caractère inter-humain et social de l'existence humaine. Dans l'unité de la culture comme mode propre de l'existence humaine, s'enracine en même temps la pluralité des cultures au sein de laquelle l'homme vit. Dans cette pluralité, l'homme se développe sans perdre cependant le contact essentiel avec l'unité de la culture en tant que dimension fondamentale et essentielle de son existence et de son être.

L'enjeu est majeur car " l'homme qui, dans le monde visible, est l'unique sujet ontique de la culture, est aussi son unique objet et son terme. La culture est ce par quoi l'homme en tant qu'homme devient davantage homme, "est" davantage, accède davantage à l'"être" " (Unesco N°n. 7). Car " il faut affirmer l'homme pour lui-même, et non pour quelque autre motif ou raison [...]. Bien plus, il faut aimer l'homme parce qu'il est homme, il faut revendiquer l'amour pour l'homme en raison de la dignité particulière qu'il possède " (Unesco n. 10) .

Le pape exalte en conséquence le rôle de la nation :

"

Si, au nom de l'avenir de la culture, il faut proclamer que l'homme a le droit d' " être " plus, et si pour la

même raison il faut exiger un saine primat de la famille dans l'ensemble de l'œuvre de l'éducation de l'homme à une véritable humanité, il faut aussi situer dans la même ligne le droit de la Nation ; il faut le placer lui aussi à la base de la culture et de l'éducation. La Nation est en effet la grande communauté des hommes qui sont unis par des liens divers, mais surtout, précisément, par la culture. La Nation existe " par " la culture et " pour " la culture, et elle est donc la grande éducatrice des hommes pour qu'ils puissent " être davantage " dans la communauté. Elle est cette communauté qui possède une histoire dépassant l'histoire de l'individu et de la famille. C'est aussi dans cette communauté, en fonction de laquelle toute famille éduque, que la famille commence son œuvre d'éducation par ce qui est le plus simple, la langue, permettant ainsi à l'homme qui en est à ses débuts d'apprendre à parler pour devenir membre de la communauté qu'est sa famille et sa Nation. En tout ce que je proclame maintenant et que je développerai encore davantage, mes mots traduisent une expérience particulière, un témoignage particulier en son genre (Unesco, N°n. 14).

"

Et il précise :

"

Je suis fils d'une Nation [polonaise] qui a vécu les plus grandes expériences de l'histoire, que ses voisins ont condamnée à mort à plusieurs reprises, mais qui a survécu et qui est restée elle-même. Elle a conservé son identité, et elle a conservé, malgré les partitions et les occupations étrangères, sa souveraineté nationale [donc distincte de l'EtatÉtat], non en s'appuyant sur les ressources de la force physique, mais uniquement en s'appuyant sur sa culture. Cette culture s'est révélée en l'occurrence d'une puissance plus grande que toutes les autres forces. Ce que je dis ici concernant le droit de la Nation au fondement de sa culture et de son avenir n'est donc l'écho d'aucun " nationalisme ", mais il s'agit toujours d'un élément stable de l'expérience humaine et des perspectives humanistes du développement de l'homme. Il existe une souveraineté fondamentale de la société qui se manifeste dans la culture de la Nation. Il s'agit de la souveraineté par laquelle, en même temps, l'homme est suprêmement souverain [...].

"

Dès lors,

Je vous dis : veillez, par tous les moyens à votre disposition, sur cette souveraineté fondamentale que possède chaque Nation en vertu de sa propre culture. Protégez-la comme la prunelle de vos yeux pour l'avenir de la grande famille humaine [...]. Ne permettez pas que cette souveraineté fondamentale devienne la proie de quelque intérêt politique ou économique. Ne permettez pas qu'elle devienne victime des totalitarismes, impérialismes ou hégémonies, pour lesquels l'homme ne compte que comme objet de domination et non comme sujet de sa propre existence humaine. Pour ceux-là aussi, la Nation - leur propre Nation ou les autres - ne compte que comme objet de domination et appât d'intérêts divers, et non comme sujet : le sujet de la souveraineté provenant de la culture authentique qui lui appartient en propre (Unesco, N°n. 15).

"

La question de la diversité des cultures et son articulation avec le principe national sont développés encore dans le Message pour la célébration de la journée mondiale de la paix (MP) . Il est dit :

"

Considérant l'histoire de l'humanité dans son ensemble, on est toujours émerveillé par les manifestations complexes et variées des cultures humaines. Ces dernières se différencient les unes des autres par l'itinéraire

historique qui les distingue, et par les traits caractéristiques qui en résultent et qui, dans leur structure, les rendent uniques, originales et organisées. La culture est une expression caractéristique de l'homme et de son histoire, au niveau individuel et collectif. En effet, l'homme est sans cesse poussé par son intelligence et par sa volonté à " cultiver les biens et les valeurs de la nature ", en harmonisant dans des synthèses culturelles toujours plus élevées et plus systématiques les connaissances fondamentales qui concernent tous les aspects de la vie (MP, N°n. 4).

"

Or, poursuit-il :

,

Les cultures se caractérisent toujours par certains éléments stables et durables, et par d'autres éléments dynamiques et contingents [...]. La plupart du temps, les cultures se développent sur des territoires déterminés, dont les éléments géographiques, historiques et ethniques s'entrecroisent de façon originale et unique. Cette " spécificité " de chaque culture se reflète de manière plus ou moins intense chez les personnes qui la possèdent, selon un dynamisme continu d'influences exercées sur les individus et de contributions que ces derniers, à la mesure de leurs capacités et de leur génie, apportent à leur culture. En tout cas, être homme signifie nécessairement exister dans une culture déterminée. Chaque personne est marquée par la culture qu'elle reçoit de sa famille et des groupes humains avec lesquels elle est en relation, à travers son parcours éducatif et les influences les plus diverses de son milieu, à travers la relation fondamentale qu'elle entretient avec le territoire dans lequel elle vit. Dans tout cela, il n'y a aucun déterminisme mais une constante dialectique entre la force des conditionnements et le dynamisme de la liberté (MP, N°n. 5).

"

De ce fait :

:"

L'accueil de sa propre culture comme élément structurant de la personnalité, en particulier dans la phase initiale de la croissance, est un donné de l'expérience universelle, dont il ne faut pas sous-évaluer l'importance. Sans cet enracinement dans un humus défini, la personne elle-même risquerait d'être soumise, à un âge encore tendre, à un excès de stimuli opposés, qui ne faciliteraient pas son développement serein et équilibré. C'est en fonction de ce rapport fondamental avec ses propres " origines " — au niveau familial, mais aussi territorial, social et culturel — que se développe chez les personnes le sens de la " patrie ", et la culture tend à assumer, plus ou moins selon le lieu, une configuration " nationale ". En devenant homme, le Fils de Dieu lui-même a acquis non seulement une famille humaine mais aussi une " patrie ". Il est pour toujours Jésus de Nazareth, le Nazaréen . Il s'agit là d'un processus naturel, où des composantes sociologiques et psychologiques agissent entre elles, avec des effets normalement positifs et constructifs. C'est pourquoi l'amour de la patrie est une valeur à cultiver, mais sans étroitesse d'esprit, en aimant en même temps toute la famille humaine<sup>3</sup> et en évitant les manifestations pathologiques qui apparaissent lorsque le sens de l'appartenance prend des accents d'exaltation de soi et d'exclusion de la diversité, qui se développent sous des formes nationalistes, racistes et xénophobes (MP, n. 6).

"

Droits de la nation et droits de l'homme

Quelle peut être la traduction politique de ceci ? Pour ce qui est des droits des nations, on le voit dans un

autre discours à l'ONU, prononcé en 1998 :

."

Le combat pour les droits de l'homme constitue donc encore un défi à relever et il demande de la part de tous persévérance et créativité. Si, par exemple, le texte de 1948 a réussi à relativiser une conception rigide de la souveraineté de l'État qui le dispenserait de rendre compte de son comportement à l'égard des citoyens, on ne peut actuellement nier que d'autres formes de souveraineté sont apparues. Nombreux sont, en effet, aujourd'hui les acteurs internationaux, personnes ou organisations, qui, en réalité, jouissent d'une souveraineté comparable à celle d'un État [...]. Il conviendrait donc de trouver les moyens appropriés pour être sûr qu'eux aussi appliquent les principes de la Déclaration.

Il y a cinquante ans, en outre, le contexte politique de l'après-guerre ne permit pas aux auteurs de la Déclaration de la doter d'une base anthropologique et de références morales explicites, mais ils savaient bien que les principes proclamés se seraient vite dévalorisés si un jour la communauté internationale ne cherchait pas à les enraciner dans les diverses traditions nationales, culturelles et religieuses. C'est peut-être la tâche qui nous incombe maintenant pour servir fidèlement l'unité de leur vision et promouvoir une légitime pluralité dans l'exercice des libertés proclamées par ce texte, tout en assurant... l'universalité et l'indivisibilité des droits dont il les assortit. Promouvoir cette " conception commune " [...] et lui permettre de devenir de plus en plus la référence ultime où la liberté humaine et la solidarité entre les personnes et les cultures se rencontrent et se fécondent mutuellement, tel est le défi à relever. C'est pourquoi mettre en doute l'universalité [...] de certains principes fondamentaux équivaldrait à miner tout l'édifice des droits de l'homme.

"

Mais le combat pour la liberté mêle indissolublement recherche par la personne de la vérité objective, solidarité, et liberté des nations. Le pape rappelle les leçons des révolutions non violentes de 1989 : " Le totalitarisme moderne a été, avant tout, une agression contre la dignité de la personne " (ONU, N°n. 4). Or " les révolutions de 1989 ont été rendues possibles par l'engagement d'hommes et de femmes courageux, qui avaient une conception différente et, en dernière analyse, profonde et plus vigoureuse : la conception de l'homme comme personne intelligente et libre, porteuse d'un mystère qui la transcende, douée de la capacité de réfléchir et de choisir, et donc capable de sagesse et de vertu. L'expérience de la solidarité sociale fut décisive pour la réussite de ces révolutions non violentes. "

Nous en arrivons à un point essentiel : liberté de la personne et liberté de la nation sont de même nature (ONU, N°n. 5) :

Dans la seconde moitié du XXe siècle, la recherche de la liberté a été le fait des nations autant que des individus. Cinquante ans après la fin de la Deuxième Guerre mondiale, il importe de rappeler que ce conflit a eu lieu à cause de violations des droits des nations. Beaucoup d'entre elles ont terriblement souffert pour la seule raison qu'elles étaient considérées comme " différentes ". Des crimes terribles furent commis au nom de doctrines néfastes qui prêchaient l'" infériorité " de certaines nations ou de certaines cultures. [...] On peut dire que l'Organisation des Nations-unies est née de la conviction que de telles doctrines étaient incompatibles avec la paix ; et l'engagement de la Charte de " préserver les générations futures du fléau de la guerre " (Préambule) comprenait [...] l'engagement moral de défendre toute nation et toute culture d'agressions injustes et violentes.

"

Ceci dit, " la Déclaration universelle des droits de l'homme [...] en 1948, a traité de manière éloquente des droits des personnes ; mais il n'existe pas encore d'accord international analogue qui traite des droits des

nations dans leur ensemble " (ONU, N°n. 6). Et le pape poursuit en soulignant la différence logique entre les droits de la nation et ceux de l'État :

"

C'est aussi sur ce fondement anthropologique que reposent les " droits des nations ", qui ne sont rien d'autre que les " droits humains " considérés à ce niveau spécifique de la vie communautaire. La réflexion au sujet de ces droits n'est certes pas facile, compte tenu de la difficulté de définir le concept même de " nation ", qui ne s'identifie pas [...] a priori avec celui de l'État [...]. Le droit d'une nation à l'existence est certainement antérieur à tous ses autres droits : personne - ni un État, ni une autre nation, ni une organisation internationale - n'est jamais fondé à considérer qu'une nation déterminée ne serait pas digne d'exister. Ce droit fondamental à l'existence ne suppose pas nécessairement une souveraineté étatique, car diverses formes de rattachement juridique entre différentes nations sont possibles [...]. Mais à condition que cela adienne dans un climat de vraie liberté, garantie par l'exercice de l'autodétermination des peuples. Le droit à l'existence implique naturellement, pour toute nation, le droit à garder sa propre langue et sa culture, par lesquelles un peuple exprime et défend ce que j'appellerai sa " souveraineté " spirituelle originelle. [...] Par conséquent, toute nation a [...] le droit de mener sa vie suivant ses traditions propres, en excluant [...] toute violation des droits humains fondamentaux et, en particulier, l'oppression des minorités. Toute nation a le droit de construire son avenir en donnant une éducation appropriée à ses jeunes générations.

Simultanément,

si les " droits de la nation " traduisent les exigences vitales de la " particularité ", il n'est pas moins important de souligner les exigences de l'universalité, exprimées par une conscience forte des devoirs que les nations ont à l'égard des autres et de toute l'humanité. Le premier [...] est certainement le devoir de vivre dans une disposition pacifique, respectueuse et solidaire à l'égard des autres nations. Ainsi l'exercice des droits des nations, équilibré par l'affirmation et la pratique des devoirs, entraîne un " échange de dons " fécond, qui renforce l'unité entre tous les hommes (ONU, N°n. 8).

"

Tension entre l'universel et le particulier

Le problème actuel a évolué,

du fait du heurt entre la forte " mobilité " qui rend les frontières ethniques et culturelles des différents peuples toujours moins nettement tracées, sous l'influence de nombreux facteurs comme les migrations, les moyens de communication sociale et la mondialisation de l'économie ; et le fait que nous voyons ressurgir avec force les requêtes des particularismes ethniques et culturels, presque comme une exigence impérieuse d'identité et de survie, comme une sorte de contrepoids aux tendances à l'uniformisation . De façon générale, cette tension entre le particulier et l'universel, en effet, peut être considérée comme immanente à l'être humain. En raison de leur communauté de nature, les hommes sont poussés à se sentir membres d'une seule grande famille, et ils le sont. Mais, à cause du caractère historique concret de cette même nature, ils sont nécessairement attachés de manière plus intense à des groupes humains particuliers, avant tout à la famille, puis aux divers groupes d'appartenance, jusqu'à l'ensemble du groupe ethnique et culturel désigné, non sans motif, par le terme de "

nation " qui évoque la " naissance ", tandis que, si on l'appelle " patrie " (fatherland), il évoque la réalité même de la famille. La condition humaine est ainsi placée entre ces deux pôles — l'universel et le particulier —, en tension vitale entre eux, tension inévitable, mais singulièrement féconde si elle est vécue dans un équilibre paisible (ONU, N°n. 7).

La recherche des éléments communs à tous est donc une tâche essentielle :

"

S'il est donc important de savoir apprécier les valeurs de sa propre culture, il convient d'autre part d'avoir conscience que chaque culture, comme produit typiquement humain et conditionné historiquement, renferme nécessairement des limites. Pour que le sens de l'appartenance culturelle ne se transforme pas en fermeture, il y a un antidote efficace : la connaissance sereine, non conditionnée par des préjugés négatifs, des autres cultures. D'ailleurs, une analyse attentive et rigoureuse fait apparaître que les cultures, en deçà de leurs manifestations les plus extérieures, ont très souvent des éléments communs significatifs. On le constate également dans la succession historique des cultures et des civilisations. Portant son regard sur le Christ, qui manifeste pleinement l'homme à lui-même, et forte de l'expérience accumulée en deux mille ans d'histoire, l'Église est convaincue que, "sous tous les changements, il y a bien des choses qui ne changent pas". Cette continuité est fondée sur les caractéristiques essentielles et universelles du projet de Dieu sur l'homme. Les diversités culturelles sont donc à comprendre dans la perspective fondamentale de l'unité du genre humain, donnée historique et ontologique première à la lumière de laquelle il est possible de saisir le sens profond des diversités elles-mêmes (MP, n. 7).

"

La question n'est pas simple en pratique.

"

Dans le passé, les diversités entre les cultures se sont souvent révélées source d'incompréhensions entre les peuples, et aussi motif de conflits et de guerres. Mais encore aujourd'hui, malheureusement, dans diverses parties du monde, c'est avec une appréhension croissante que nous assistons à l'affirmation polémique de certaines identités culturelles contre d'autres cultures [...]. Les cultures, comme l'homme qui en est l'auteur, sont en effet traversées par le " mystère de l'iniquité " à l'œuvre dans l'histoire humaine (cf. 2 Th 2,7) et elles ont besoin elles aussi de salut et de rédemption. L'authenticité de chaque culture humaine et la valeur de l'ethos qu'elle véhicule, à savoir la solidité de son orientation morale, peuvent d'une certaine manière être mesurées en fonction du fait que la culture est pour l'homme et pour la promotion de sa dignité, à tout niveau et dans tout contexte (MP, n. 8).

"

Inversement,

"

L'acceptation passive des cultures, ou de certains de leurs aspects majeurs, sur des modèles du monde occidental qui, désormais affranchis du terreau chrétien, sont inspirés par une conception sécularisée et pratiquement athée de la vie et par des formes d'individualisme radical, est tout aussi périlleuse [...]. En raison de leur forte connotation scientifique et technique, les modèles culturels de l'Occident apparaissent fascinants et séduisants, mais malheureusement ils révèlent, avec une évidence toujours plus grande, un appauvrissement progressif dans les domaines humaniste, spirituel et moral. La culture qui les engendre est marquée par la prétention dramatique de vouloir réaliser le bien de l'homme en se passant de Dieu, le Souverain Bien. Mais, avertit le Concile Vatican II, " la créature sans son Créateur s'évanouit ". Une culture qui refuse de se référer à Dieu perd son âme en même temps que son orientation, devenant une culture de mort, comme en témoignent les tragiques événements du XXe siècle et comme le montrent les conséquences nihilistes que l'on constate actuellement dans de larges sphères du monde occidental (MP, n. 9).

"

D'où le dialogue entre les cultures :

"

De manière analogue à ce qui advient à la personne, qui se réalise à travers l'ouverture accueillante à l'autre et le don généreux de soi, les cultures, élaborées par les hommes et au service des hommes, doivent aussi être modelées par les dynamismes spécifiques du dialogue et de la communion, sur la base de l'unité originelle et fondamentale de la famille humaine, sortie des mains de Dieu qui, " d'un principe unique, a fait tout le genre humain " (Ac 17,26). En ce sens, le dialogue entre les cultures [...] apparaît comme une exigence intrinsèque de la nature même de l'homme et de la culture. En tant qu'expressions historiques diverses et appropriées de l'unité originelle de la famille humaine, les cultures trouvent dans le dialogue la sauvegarde de leurs particularités, ainsi que de la compréhension et de la communion réciproques.

Le concept de communion, qui, dans la révélation chrétienne, a sa source et son modèle sublime en Dieu un et trine (cf. Jn 17,11.21), n'est jamais une réduction à l'uniformité, ni une reconnaissance forcée, ni une assimilation ; la communion est en réalité l'expression de la convergence d'une variété multiforme et elle devient donc signe de richesse et promesse de développement. Le dialogue porte à reconnaître la richesse de la diversité et dispose les âmes à l'acceptation réciproque, dans la perspective d'une collaboration authentique, répondant à la vocation originelle à l'unité de la famille humaine tout entière. Comme tel, le dialogue est un instrument éminent pour réaliser la civilisation de l'amour et de la paix [...]. Au début du troisième millénaire, il est urgent de proposer à nouveau la voie du dialogue à un monde marqué par trop de conflits et de violences, parfois découragé et incapable de scruter l'horizon de l'espérance et de la paix (MP, N°n. 10).

"

Un point central ici est donc la conscience des valeurs communes.

"

Le dialogue entre les cultures, instrument privilégié pour édifier la civilisation de l'amour, repose sur la conscience qu'il existe des valeurs communes à toutes les cultures, parce qu'elles sont enracinées dans la nature de la personne. Par ces valeurs, l'humanité exprime ses traits les plus vrais et les plus caractéristiques. Faisant abstraction des réserves idéologiques et des égoïsmes partisans, il faut cultiver dans les esprits la conscience de ces valeurs, pour nourrir l'humus culturel de nature universelle qui rend possible le développement fécond d'un dialogue constructif (MP, N°n. 16). "

[Et] " pour édifier la civilisation de l'amour, le dialogue entre les cultures doit tendre au dépassement de tout égoïsme ethnocentrique, afin d'harmoniser l'attention à l'égard de sa propre identité avec la compréhension d'autrui et le respect de la diversité. La responsabilité de l'éducation s'avère à cet égard fondamentale. Elle doit transmettre aux individus la conscience de leurs racines et fournir des points de référence qui leur permettent de préciser leur place particulière dans le monde. En même temps, elle doit s'employer à enseigner le respect pour les autres cultures (MP, n. 20).

"

Il examine alors le rôle du pardon et la réconciliation.

Le respect des différences

Les problèmes pratiques sont nombreux :

."

Malheureusement, il faut encore que le monde apprenne à vivre dans la diversité, ainsi que l'ont douloureusement rappelé les événements récents des Balkans et d'Afrique centrale. La réalité de la " différence " et la particularité de l'" autre " peuvent parfois être ressenties comme un poids, ou même comme une menace. Amplifiée par des ressentiments d'origine historique et exacerbée par les manipulations de personnages sans scrupules, la peur de la " différence " peut conduire à nier l'humanité même de l'" autre " ; le résultat est alors que les personnes entrent dans une spirale de violence qui n'épargne personne [...]. Par d'amères expériences, nous savons donc que la peur de la " différence ", surtout quand elle s'exprime dans un nationalisme étroit et exclusif qui nie tout droit à l'" autre ", peut conduire véritablement à l'horreur de la violence et de la terreur.

Et pourtant, si nous nous efforçons d'apprécier objectivement la réalité, nous sommes en mesure de constater que, au delà de toutes les différences qui caractérisent les individus et les peuples, il y a entre eux une affinité fondamentale, étant donné que les diverses cultures ne sont en réalité que des manières différentes d'aborder la question du sens de l'existence personnelle. C'est [...] là que nous pouvons mettre en évidence une source du respect qui est dû à toute culture et à toute nation : n'importe quelle culture est un effort de réflexion sur le mystère du monde et, en particulier, de l'homme : elle est une manière d'exprimer la dimension transcendante de la vie humaine. Le cœur de toute culture est constitué par son approche du plus grand des mystères, le mystère de Dieu (ONU, N°n. 9).

"

Il faut donc en revenir toujours à ce point central (ONU, N°n. 10), dont la traduction juridique est " le droit fondamental à la liberté de religion et à la liberté de conscience, colonnes essentielles sur lesquelles repose la structure des droits humains et fondement de toute société réellement libre. " " Faire abstraction des diversités réelles — ou, pire encore, tenter d'abolir ces diversités —, cela revient à se priver de la possibilité de sonder la profondeur du mystère de la vie humaine. La vérité sur l'homme est le critère immuable de jugement qui s'applique aux cultures ; mais toute culture a quelque chose à enseigner sur l'une ou l'autre dimension de cette vérité complexe. C'est pourquoi la "différence", que certains trouvent si menaçante, peut devenir, grâce à un dialogue respectueux, la source d'une compréhension plus profonde du mystère de l'existence humaine. "

Il résulte de ceci une conséquence importante :

"

La différence essentielle qui existe entre une forme insensée de nationalisme, qui prône le mépris des autres nations ou des autres cultures, et le patriotisme, qui est au contraire l'amour légitime du pays dont on est originaire. Un véritable patriotisme ne cherche jamais à promouvoir le bien de la nation aux dépens d'autres nations. De fait, cela finirait par nuire aussi à sa propre nation, avec des effets néfastes autant pour l'agresseur que pour la victime. Le nationalisme, en particulier dans ses expressions les plus radicales, est donc contraire au patriotisme véritable [...]. Cela vaut aussi, évidemment, dans le cas où l'on prendrait comme fondement du nationalisme le principe religieux lui-même, comme malheureusement cela se produit dans certaines manifestations de ce qu'on appelle le " fondamentalisme " (ONU, N°n. 11).

"

D'où le rôle de l'ONU. Mais

L'efficacité de ce plus grand des instruments de synthèse et de coordination de la vie internationale dépend de la culture et de l'éthique internationale qu'il anime et qu'il exprime. Il convient que l'ONU s'élève toujours plus du stade d'une froide institution de type administratif à celui de centre moral, où toutes les nations du monde se sentent chez elles, développant la conscience commune d'être, pour ainsi dire, une " famille des nations ". Le concept de " famille " évoque immédiatement quelque chose qui va au delà des seuls rapports fonctionnels et de la seule convergence des intérêts. Par sa nature, la famille est une communauté fondée sur la confiance réciproque, sur le soutien mutuel, sur le respect sincère. Dans une famille authentique, il n'y a pas de domination des forts ; au contraire, les membres les plus faibles sont, précisément en raison de leur faiblesse, doublement accueillis et servis (ONU, N°n. 14). "...

Dès lors, " "à ces conditions seulement, on arrivera à surmonter les "guerres réelles", mais aussi les "guerres froides" ; on arrivera à l'égalité de droits de tous les peuples, et aussi à leur participation active à l'édification d'un avenir meilleur ; on parviendra au respect des différentes identités culturelles, et aussi à leur pleine mise en valeur comme richesse commune du patrimoine culturel de l'humanité. N'est-ce pas là l'idéal proposé par la Charte des Nations-unies (ONU, N°n. 15) ? "

Le problème des migrations, complexe et nuancé

Ce qui rencontre aujourd'hui le défi des migrations, auquel il faut répondre par le respect des cultures et de la " physionomie culturelle " du territoire.

"

Le style et la culture du dialogue sont particulièrement significatifs en regard de la problématique complexe

des migrations, phénomène social important de notre temps. " Or " sur le thème de l'intégration culturelle, tant débattu de nos jours, il n'est pas facile d'identifier les fondements et les structures qui garantissent, de façon équilibrée et équitable, les droits et les devoirs de ceux qui accueillent comme de ceux qui sont accueillis (MP, N°n. 12).

Dans un domaine aussi complexe, il n'y a pas de formules magiques ; Il est toutefois de notre devoir de mettre en évidence quelques principes éthiques de fond auxquels se référer. En premier lieu, il faut se rappeler le principe selon lequel les immigrés doivent toujours être traités avec le respect dû à la dignité de toute personne humaine [...]. Quant aux éléments culturels dont les immigrés sont porteurs, ils seront respectés et accueillis dans la mesure où ils ne sont pas en contradiction avec les valeurs éthiques universelles, inscrites dans la loi naturelle, ni avec les droits humains fondamentaux (MP, n. 13)

Il est plus difficile de déterminer dans quelle mesure les immigrés ont droit à la reconnaissance juridique publique de leurs expressions culturelles spécifiques, qui ne s'harmonisent pas facilement avec les mœurs de la majorité des citoyens. Dans le cadre d'une ouverture notable, la solution de ce problème est liée à l'évaluation concrète du bien commun à un moment historique précis et dans une situation territoriale et sociale donnée. Cela dépend beaucoup de la présence dans les esprits d'une culture de l'accueil qui, sans céder à l'indifférentisme concernant les valeurs, sache lier les raisons de l'identité et celles du dialogue. D'autre part [...] on ne peut sous-estimer l'importance de la culture caractéristique d'un territoire pour un développement équilibré de ceux qui appartiennent à ce territoire depuis leur naissance, spécialement à l'âge le plus délicat de leur croissance. De ce point de vue, on peut retenir comme orientation plausible celle qui consiste à garantir dans un territoire déterminé un certain " équilibre culturel ", en rapport avec la culture qui l'a surtout marqué ; un équilibre qui, tout en s'ouvrant aux minorités et en respectant leurs droits fondamentaux, permette la pérennité et le développement d'une " physionomie culturelle " déterminée, c'est-à-dire du patrimoine fondamental composé de la langue, des traditions et des valeurs qui sont généralement liées à l'expérience de la nation et au sens de la " patrie " (MP, N°n. 14) " . "

" Il est cependant évident que cette exigence " d'équilibre " relative à la " physionomie culturelle " d'un territoire ne peut être satisfaite par de simples instruments législatifs, car ceux-ci seraient privés d'efficacité s'ils manquaient de fondement dans l'ethos de la population, et par-dessus tout ils seraient destinés à changer au cas où une culture perdrait de fait sa capacité d'animer un peuple ou un territoire, devenant un simple héritage conservé dans des musées ou des monuments [...]. En réalité, dans la mesure où elle est vraiment vitale, une culture n'a pas de raison de craindre d'être anéantie, tandis qu'aucune loi ne pourrait la maintenir en vie si elle était déjà morte dans les esprits (MP, n. 15). "

Au delà de la peur, la civilisation de l'amour

Plus largement, " l' " un des plus grands paradoxes de notre temps est que l'homme, qui est entré dans la période que nous appelons celle de la " modernité " par une affirmation confiante de sa " maturité " et de son " autonomie ", approche de la fin du vingtième siècle avec une crainte de lui-même, avec la peur de ce qu'il est lui-même capable de faire, la peur de l'avenir " (ONU, n. 16). Or,

L'espérance n'est pas un optimisme vain, dicté par la confiance naïve en un avenir nécessairement meilleur que le passé. L'espérance et la confiance sont les prémisses d'une activité responsable et trouvent leur source dans le sanctuaire intime de la conscience, où l'homme " est seul avec Dieu " et pour cette raison même a

l'intuition qu'il n'est pas seul au cœur des énigmes de l'existence, parce que l'amour du Créateur l'accompagne !... Pour retrouver notre espérance et notre confiance au terme de ce siècle de souffrances, il nous faut rentrer à nouveau dans la perspective transcendante des possibilités ouvertes à l'esprit humain. "

Mais " l'espérance chrétienne à l'égard du monde et de son avenir concerne toute personne humaine : il n'est rien d'authentiquement humain qui ne trouve un écho dans le cœur des chrétiens " (ONU, n. 17). Et au N°n. 18 " :

Nous devons vaincre notre peur de l'avenir. Mais nous ne pourrions la vaincre entièrement qu'ensemble. La " réponse " à cette peur, ce n'est pas la coercition ni la répression, ni un " modèle " social unique imposé au monde entier. La réponse à la peur qui obscurcit l'existence humaine au terme du vingtième siècle, c'est l'effort commun pour édifier la civilisation de l'amour, fondée sur les valeurs universelles de la paix, de la solidarité, de la justice et de la liberté. Et l' " âme " de la civilisation de l'amour, c'est la culture de la liberté : la liberté des individus et des nations, vécue dans un esprit oblatif de solidarité et de responsabilité. "

La question nationale dans le " testament " du pape

Dans son dernier livre, présenté comme " le testament politique et spirituel du pape ", ce qui frappe est à nouveau l'importance centrale de la question nationale (notamment de l'expérience polonaise). Dans le chapitre sur le concept de patrie (p. 76), le pape relie la notion de patrie à celle de patrimoine, et notamment à la " transmission du patrimoine spirituel réalisée par les mères ".

Il rappelle à ce sujet que " dans le concept même de patrie, se trouve un lien profond entre l'aspect spirituel et l'aspect matériel, entre la culture et le territoire ". Puis il établit un lien entre cette notion de patrie et le Père céleste : " En tant que Fils venu du Père chez nous, le Christ s'est présenté à l'humanité avec un patrimoine spécial, un héritage particulier. " Ce qu'il relie au thème de saint Paul, qui reconnaît en nous des héritiers par la grâce de Dieu. En effet dans le Christ, " l'héritage du Père éternel s'est transmis, en un sens très vrai, par le cœur de Marie et il s'est ainsi enrichi de tout ce que l'extraordinaire génie féminin de la Mère pouvait apporter au patrimoine du Christ ". Il en déduit que " l'Évangile a donc conféré une nouvelle signification au concept de patrie ". Dès lors " le départ du Christ a ouvert le concept de patrie à la dimension de l'eschatologie et de l'éternité, mais il n'a nullement supprimé son contenu temporel. Par expérience, en fonction de l'histoire polonaise, nous savons que la pensée de la Patrie éternelle a favorisé la promptitude à servir la patrie terrestre. " Il y a eu donc imprégnation de la culture terrestre et présence du message chrétien désormais dans la totalité de la culture de ce monde.

S'agissant du patriotisme (p. 82 sqq), sa valeur morale est selon lui évidente et se relie directement au quatrième commandement : honorer son père et sa mère. " Nous devons vénérer nos parents, parce qu'ils représentent pour nous Dieu créateur ".

La patrie est aussi pour chacun, d'une manière particulièrement vraie, une mère. Le patrimoine spirituel qui nous est transmis par notre patrie nous parvient par notre père et notre mère, et il fonde en nous le devoir correspondant de la pietas. Patriotisme signifie amour pour tout ce qui fait partie de la patrie : son histoire, ses traditions, sa langue, sa conformation naturelle elle-même [...]. Tout danger qui menace le grand bien de

la patrie devient une occasion pour vérifier cet amour [...]. La patrie est le bien commun des citoyens et comme telle, elle est aussi un grand devoir.

Et il poursuit : " La patrie est donc une grande réalité. On peut dire qu'elle est la réalité au service de laquelle se sont développées et se développent au long du temps les structures sociales, en commençant par les premières traditions tribales. " Il se pose la question de savoir si on ne va pas désormais vers des structures plus vastes. Mais il conclut qu'" il semble toutefois que, comme la famille, la nation et la patrie demeurent des réalités irremplaçables. La doctrine sociale catholique parle en ce cas de sociétés "naturelles", pour indiquer le lien particulier, de la famille ou de la nation, avec la nature de l'homme, qui a une dimension sociale ".

Comparant famille et nation il note : " L'identité culturelle et historique des sociétés est sauvegardée et entretenue par ce qui est inclus dans le concept de nation. Il y a un risque, le nationalisme, amour exclusif de sa nation. Mais l'antidote est le patriotisme qui "reconnaît à toutes les autres nations des droits égaux" . "

Nation et démocratie sont enfin deux choses différentes. Jean Paul II remarque qu'" on ne saurait identifier la nation avec ce qu'on appelle la société démocratique, parce qu'il s'agit là de deux ordres distincts, bien que reliés entre eux. Une société démocratique est plus proche de l'EtatÉtat que de la nation " (p. 87).

Il note ensuite les éléments d'une théologie de la nation présents dans l'Ancien Testament, à l'occasion de l'histoire d'Israël et de son élection.

Reste la signification de l'histoire : " L'homme a la capacité de réfléchir sur sa propre histoire et de l'objectiver, la racontant dans son déroulement et son enchaînement. Les nations, de manière analogue aux individus, sont dotées d'une mémoire historique [...] et l'histoire des nations, objectivée et fixée par écrit, est un des éléments essentiels de la culture " (p. 92).

Vatican II fait " une véritable lecture de l'histoire à la lumière de l'ÉvangileÉvangile " ; et la référence eschatologique dit " que la vie humaine a un sens et que l'histoire des nations a aussi un sens " : au jugement dernier, dans le jugement prononcé sur les personnes " en quelque sorte les nations sont aussi jugées ". Seul l'homme a une vocation eschatologique mais elle se " reflète dans l'histoire des nations elle-même ".

P. DE L..